



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 31.03.2022

à 19 Heures 30

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Annie-France MONDELIN, Maire, en suite des convocations du 24 mars 2022.

Présents : Mondelin Prieur Lassot Guinet Carvalho Magnette Lallias Bourrachot Fournal Cassier Cuissinat Lageneste

Absent(e) excusé(e) : **Michel Arnoux** donne pouvoir de vote à N. Prieur
Pierre-Yves Pigeron donne pouvoir de vote à L. Carvalho
Laurence Jehanno donne pouvoir de vote à Ph. Lassot

Secrétaire de séance : **Lucile CARVALHEIRO**

Le précédent compte-rendu du 28 février 2022 est adopté à l'unanimité des présents.

I – Réunions diverses depuis le 28 février

1^{er}.03.22 : Mmes la Maire et Prieur ont participé au Comité de pilotage entre les élus du territoire, Mme Jost, Présidente de la Caisse d'Allocations Familiales de Saône et Loire, Mme Aladame, Directrice et Mme Durand, CAF basée à Digoin, organisé à Paray-le-Monial. *Comme déjà présenté lors de différentes réunions partenariales, la Caf souhaite renforcer et développer de nouvelles formes de partenariat dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG). Cette convention de services aux familles est une convention de partenariat développée par la Caf visant à mettre en œuvre un projet de développement social local sur un territoire donné*

3.03.22 : Mmes la Maire, Carvalho représentante les élus de la commission « Cantine », Mme Hélène Percherancier, représentante des parents-élèves, Mmes Sylvie Desforges, Brigitte Da Silva Afonso, Marielle Arnoux, personnel de la cantine et M. Jean-Pierre Montagnier, responsable des services techniques ont reçu une maman. *Une rencontre avec les élus de la commission « affaires scolaires & cantine », le personnel concerné et les parents d'élèves est prévue le mardi 5.04.2022 à 18 h 30 en Mairie.*

4.03.22 : Mme la Maire et M. Arnoux ont assisté à la Commission locale de signalisation d'animation de l'A79 organisée par la Préfecture dans ses locaux avec Eiffage, ALLIAE, un représentant du Conseil Départemental, un élu de Digoin et Mme Marie-France Mauny, Vice-présidente au Tourisme du Grand Charolais.

4.03.22 : Mme Prieur et M. Arnoux ont représenté Molinet à l'Assemblée Générale du Comité de Foire expo de Digoin.

7.03.22 : Visite des locaux scolaires par le DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale) en présence de Mme Prieur.

7.03.22 : Mme la Maire a signé l'acte de vente de la parcelle n°6 « lotissement Champ Bedu » chez Maître « Lamotte-Champy » au profit de M. Metz Nicolas et Mme Schied Laura.

9.03.22 : Poursuite du projet « D779 itinéraire Découverte », à la suite des deux restitutions en visioconférence du « 1 % Paysage », des « Ateliers des Territoires » et de la rencontre avec M. Maridet, Mme Ussel Conseillers Départementaux. Affiner le projet commun en présence au moins d'un représentant des 7 Communes concernées, de Mme Camille Strecker, chef de projet de Loire itinérance, de M. Dumont, DDT, de M. Gordat, Président et de Mme Mauny, Vice-présidente au Tourisme du Grand Charolais. *Présentation en PowerPoint du document projet de l'itinéraire Découverte de la D779. Répertoire des aides nécessaires, étudier la structure pour porter ce projet, etc...*

12.03.22 : Mme la Maire, les élus du CCAS ainsi que les Adjointes se sont réunis pour organiser la collecte de dons destinée à l'Ukraine. Permanences les 16.03.2022 de 16 h à 18 h et 17.03.2022 de 9 h à 11 h (collecte abondante et dons auprès de la Croix Rouge + Hôpitaux de France). *Un grand Merci à Mme et M. Cassier qui ont réceptionné les cartons et à M. Thisselin de Séri Rosi pour l'acheminement jusqu'à la frontière Pologne/Ukraine.*

14.03.22 : Mme la Maire a reçu M. Fleury et Mme Bonin, pour organiser l'Assemblée Générale de l'association « Défense du Patrimoine Est-Allier (DPEA) » qui aura lieu le 15.05.22 à Molinet. Un vin d'honneur sera offert par la Municipalité à la suite de l'Assemblée Générale de cette Association en fin de matinée.

15.03.22 : Préparation de projets de budgets, en présence de Mmes la Maire, Prieur, Jehanno, Mrs Lassot, Guinet, Fournal et Pigeron, élus disponibles de la commission « Finances » de Mme Chantal Delorme, secrétaire en charge de la comptabilité et de M. Montagnier, responsable des services techniques.

15.03.22 : M. Cuissinat a représenté la commune au comité de suivi du site NATURA 2000 du Val de Loire bocager organisé à Varennes-Saint-Germain.

15.03.22 : Mme la Maire a participé à l'Assemblée Générale du « Temps de Vivre ».

17.03.22 : Mme la Maire et les Adjointes (Mme Jehanno excusée) ont participé à la rencontre cantonale annuelle à Le Donjon avec M. Claude Riboulet, Président du Conseil Départemental, Mme Isabelle Ussel et M. Fabrice Maridet, Conseillers départementaux de notre Canton et les chefs de services de cette structure pour échanger sur les actions et les projets du territoire.

17.03.2022 : M. Guinet Gérard, conseiller municipal désigné pour cette commission, s'est réuni avec Mme Yvette Boudot et M. Michel Lainé, délégués de la commission « de contrôle des listes électorales » pour valider les radiations et les nouvelles inscriptions, en présence de Chantal Delorme, secrétaire chargée des élections.

18.03.22 : M. Orard, Conseiller aux décideurs locaux, a animé une réunion sur la préparation des budgets 2022 organisée par la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, à Vaumas, en présence de Chantal Delorme, secrétaire en charge de la comptabilité.

20.03.22 : Portes ouvertes du refuge « Annie-Claude Miniau » à Gueugnon.

22.03.22 : Mmes la Maire, Prieur, Bourrachot, Mrs Arnoux et Fournal, élus disponibles de la commission « Voirie » ont reçu M. Gérald Chalmin, du Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau, pour évoquer le lancement du Schéma Directeur d'assainissement collectif, en présence de Stéphanie Boudin, secrétaire chargée des travaux et de M. Montagnier,

responsable des services techniques. Mme Stéphanie Boudin communique au CM le planning prévisionnel pour le lancement du marché afin de retenir le Bureau d'études en charge du Schéma Directeur d'assainissement. M. Montagnier indique qu'il sera possible de réaliser les travaux pour le changement du poste de relevage « rue de la Verne » en amont au lancement de cette étude.

Arrivée de Mme Bourrachot à 19 h 50.

23.03.22 : Commission Générale avec M. Orard, Conseiller aux décideurs locaux, pour une présentation des Budgets 2022 à Mmes la Maire, Prieur, Lageneste, Mrs Arnoux, Lassot, Fournal, Lallias et Cuissinat, élus disponibles et en présence de Mme Chantal Delorme, secrétaire en charge de la comptabilité. Mme la Maire indique que la commune aborde le désendettement. *Les résidences secondaires seront soumises à la taxe d'habitation mais plus pour les résidences principales.*

24.03.22 : Mmes Prieur et Jehanno ont participé au Comité Syndical du SIVOM « Sologne Bourbonnaise ». *Vote du budget du Syndicat.*

29.03.22 : Mme Prieur, Mrs Lallias, Montagnier et Villecourt ont représenté Molinet à la remise de la récompense « 1^{ère} Fleur » lors de la cérémonie de remise du label « villes et villages fleuris » à l'Hôtel de Région à Lyon. À la suite de cette belle cérémonie (photos sur le site internet), M. Montagnier indique que le panneau « 1^{ère} fleur » sera livré à la commune courant avril 2022.

30.03.22 : Mme la Maire, Mrs Lallias et Pigeron ont participé à la plantation des arbres fruitiers dans les jardins éphémères réalisée par les services techniques. Mme la Maire sollicite Mme Carvalho et M. Pigeron, élus de la commission « Développement Durable », pour être référents de l'opération « jardins éphémères ».

30.03.22 : Mmes Lageneste et Andréa Bruno, responsable de la Bibliothèque, ont assisté à la réunion d'informations sur les nouveaux modes de desserte mis en place par la Bibliothèque départementale organisée à Jaligny-sur-Besbre. *La Direction de la Culture et du Patrimoine du Département de l'Allier propose pour remplacer la venue des bibliobus, un passage 1 fois par mois (1^{er} jeudi de chaque mois) pour apporter des livres commandés ou en restitution. De plus, la commune choisira la date pour faire son échange complet du stock de livres ou en groupement de communes.*

30.03.22 : Mme Bourrachot (+ pouvoir de M. Fournal) a participé à l'Assemblée Générale du refuge-fourrière « Annie-Claude Miniau » organisée à Gueugnon. Augmentation en 2022 du cout d'adhésion à 0.76 €/habitant. En 2023, il n'y aura plus de tranches par nombre habitants, il faudra prévoir une adhésion à 1€/habitant (toutes les communes adhérentes paieront la même cotisation). Adhésion obligatoire à une fourrière pour chaque commune.

31.03.22 : Réunion CCAS : vote du compte administratif 2021 + budget primitif 2022.

Agenda du Maire :

Le Grand Charolais :

7.03.22 : Conseil des Maires (sujet principal « Budget annexe sur les ordures ménagères »)

4.04.22 : Conseil des Maires à Saint-Yan (transports scolaires) + CA 2021 + Budget Supplémentaire 2022 entre autres

Le Centre de Gestion :

10.03.22 : Commission de Réforme

11.03.22 : CT – CHSCT

21.03.22 : Conseil d'administration et CT - CHSCT

31.03.22 : Rencontre locale d'actualité (santé au travail : rôle du CDG et responsabilités des élus et décideurs en matière de prévention) organisée à l'Espace concours du CDG 03 à Toulon s/Allier. *En 2026, les communes prendront progressivement et partiellement en charge les cotisations des agents.*

II – Bâtiments – voirie et services communaux

- ✚ Un riverain « rue de la Broche » a sollicité la commune pour la pose d'un ralentisseur afin de sécuriser les piétons. La commission « Voirie » s'est déplacée sur ce lieu. Elle ne peut envisager des ralentisseurs sur cette voie, car cela pourrait créer une grande nuisance pour les riverains et souligne que cette rue n'est pas un terrain de jeux pour enfants. Le CM ne peut donner suite et émet un avis défavorable sur cette demande.
- ✚ Mme la Maire indique qu'un riverain « rue des Varennes de la Broche » a demandé une création de trottoirs, un passage piéton et une amélioration de l'éclairage public afin de sécuriser le déplacement des élèves vers l'arrêt de bus. Après étude, les élus de la commission « Voirie » solliciteront M. Charillat du SDE 03 pour une amélioration de l'éclairage public qui semble faible à cet endroit. De plus, un passage piéton sera réalisé pour améliorer la sécurité vers cet abribus. Cependant, la commune ne pourra pas créer de trottoirs, car il sera difficile de canaliser l'eau sans exutoire.
- ✚ Après étude des devis et avis de la Commission, le CM décide de retenir :
 - L'offre des Ets Franklin Centre-Est, d'un montant de 10 050 € HT, pour l'installation d'un parafoudre sur l'Eglise de Molinet
 - L'offre de l'entreprise Doyen-Polloni, d'un montant de 11 500 € HT, pour la création d'allées au cimetière
- ✚ Mme la Maire propose au CM d'acquérir un robot de tonte pour le stade A. La commission « Voirie-Bâtiment » présente le devis de l'entreprise Bardin Motoculture d'un montant de 9 596, 62 € HT. Mme la Maire précise que son acquisition pourrait se faire par un financement par crédit-bail sur 3 ans soit 12 loyers trimestriels de 770,61€ HT avec une possibilité de rachat à terme pour un coût de 479, 83 € HT. Le CM ratifie le choix de la commission et autorise Mme la Maire à signer ce devis pour l'acquisition d'un robot de tonte et son financement par crédit-bail sur 3 ans.
- ✚ Mme la Maire informe le CM que la tondeuse date de 2013, que son nombre d'heures d'utilisation est conséquent et de ce fait, les réparations deviennent fréquentes. La commission « Voirie-Bâtiment » propose le devis des Ets Digoin Motoculture d'un montant de 25 000 € HT pour une tondeuse adaptée aux surfaces. Mme la Maire précise que son acquisition pourrait se faire par un financement par crédit-bail sur 5 ans soit 20 loyers trimestriels de 1 255, 25 € HT avec une possibilité de rachat à terme pour un coût de 2 500 € HT. Le CM agréé le choix de la commission et autorise Mme la Maire à signer ce devis pour l'achat d'une tondeuse et son financement par crédit-bail sur 5 ans.

III – Administration Générale

- ✚ Le CM approuve la motion proposée par la Communauté de communes « Le Grand Charolais » pour dénoncer la décision de fermeture du BTS Conception des processus de réalisation de produits (BTS CPRP) au lycée Camille Claudel à Digoin à la prochaine rentrée scolaire 2022-2023. *Cette formation d'enseignement supérieur dans le secteur industriel créées en 1982, qui a fait ses preuves depuis toutes ces années, a*

pourtant pleinement sa place sur notre territoire. Il apparait utile de rappeler que le territoire du Pays Charolais Brionnais est le premier employeur industriel de Saône-et-Loire, avec plus de 2000 emplois directs rien que sur les sites de FPT à Bourbon Lancy et Aperam à Gueugnon. Si cette décision peut paraître justifiée sur le papier au regard de la diminution des étudiants inscrits, elle est en totale déconnexion avec les besoins locaux du marché du travail. Le CM souhaite le maintien des formations post-bacs.

- ✚ Depuis septembre 2019, la commune de Digoïn a mis en place une action de lutte contre les violences intrafamiliales, appelée « réseau VIF ». Actif depuis décembre 2019, le réseau a été amené à plusieurs reprises à accompagner des victimes domiciliées sur les communes autour de Digoïn. Mme la Maire indique qu'il est nécessaire de renouveler pour l'année 2022, la convention partenariale qui définit les engagements réciproques de la commune de Digoïn, du C.C.A.S de Digoïn et de la ville de Molinet dans le cadre du « réseau VIF ». Après lecture de celle-ci, le CM autorise Mme la Maire à la signer et accorde le versement d'une contribution financière de 842, 12 € au « réseau VIF » de Digoïn.
- ✚ Le CM retient la candidature spontanée de M. Nathan Charnet pour un poste de saisonnier (juillet) aux Services Techniques (*le demandeur n'est plus disponible à ce jour, lors de la rédaction du compte-rendu*). La commune est à la recherche d'un saisonnier disponible de mai à septembre pour renforcer les services techniques (expériences professionnelles similaires demandées).
- ✚ Mme la Maire cite la réponse de Mme Justine Watremez, Directrice Générale Adjointe Attractivité, Développement et Transitions du Grand Charolais au sujet du droit de préemption sur la vente de la maison « Perrette » jouxtant la halte nautique : *« Au niveau de la Communauté de Communes, nous allons prendre cette semaine une décision en bureau communautaire pour acter de l'acquisition de la maison. Bien sûr, la Commune sera pleinement partie prenante sur le projet de développement d'un équipement éventuel dans cet immeuble. D'ailleurs, je reste à la disposition de Madame le Maire pour rencontrer tout porteur de projet qui pourrait projeter une activité au sein de la maison ».*

IV – Finances

- ✚ Mme la Maire porte à la connaissance du CM que la commune de Digoïn a fixé le montant des participations aux frais de fonctionnement à 500 € pour un élève fréquentant l'école élémentaire et 750 € pour un élève de niveau maternel. Trois enfants de Molinet sont concernés par cette disposition pour l'année scolaire 2021/2022 ; un élève en CM1 et deux en maternelle (moyenne et grande section). Le CM autorise Mme la Maire à éditer le mandat correspondant aux futurs frais facturés par la commune de Digoïn, soit 2 000 €.
- ✚ Depuis 2020, le CM ne vote plus la taxe d'habitation. Pour compenser la suppression de la TH, les communes se verront transférer en 2022 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties perçu en 2021 par le département sur leur territoire (soit 26, 17 %) De ce fait, le taux de référence 2022 du TFPB pour Molinet correspondra à son taux 2021 (3, 30 %) majoré du taux départemental 2021 (22,87 %) :
 - ↳ taxe foncière : 26, 17 %
 - ↳ taxe foncière non bâtie : 10, 73 %

Le CM vote à l'unanimité les taux des deux taxes communales énumérés ci-dessus.

Les 26, 17 % s'appliquent pour compenser la perte de la commune et le taux de 3, 30 % reste bien celui appliqué pour les administrés.

- ✚ Lors de la préparation budgétaire, un état de non-valeur de 146,17 €, soit 132, 88 € HT (perte) était prévu sur la ligne « *Autres charges de gestion courante* » du budget *Assainissement*, cette somme, étant irrécouvrable, sera inscrite sur la ligne 6541 « *Créance admise en non-valeur* ». Le CM approuve cette écriture comptable due à des non payés sur des factures « assainissement ».

V – Compte de gestion et compte administratif 2021

Mme la Maire fait présenter le compte de gestion puis quittera la salle de réunion en laissant la présidence à Mme Lageneste. Le compte administratif de la commune ainsi que les CA annexes « multiservices », « assainissement » et lotissement « Champ Bedu » sont examinés par les membres du CM.

1 – Compte Administratif de la Commune :

✚ Recettes d'investissement	203 953, 15 €
✚ Dépenses d'investissement	181 712, 35 €
✚ Report déficit d'investissement N-1	- 40 697, 75 €
✚ Déficit d'investissement cumulé	- 18 456, 95 €
✚ Les « restes à réaliser » en dépenses	- 9 000, 00 €
✚ Les « restes à réaliser » en recettes	0, 00 €

Le déficit d'investissement cumulé de - 18 456, 95 € (au 001 BP 2022) ne permettra pas de couvrir les « restes à réaliser » → besoin de financement de 27 456, 95 € (au 1068 du BP 2022).

✚ Recettes de fonctionnement	926 489, 00 €
✚ Dépenses de fonctionnement	873 148, 70 €
✚ Report d'excédent de fonctionnement N-1	390 521, 04 €
✚ Excédent de fonctionnement cumulé	443 861, 34 €

L'excédent de fonctionnement de 443, 861, 34 € permettra de financer les 27 456, 95 € manquants (reste 416 404, 39 € qui sera inscrit au 002 BP 2022)

2 – Assainissement :

✚ Recettes d'investissement	60 957, 00 €
✚ Dépenses d'investissement	72 113, 04 €
✚ Report excédent de l'exercice N-1	117 375, 37 €
✚ Excédent d'investissement cumulé	106 219, 33 €
✚ Les « restes à réaliser » en dépenses	0, 00 €
✚ Les « restes à réaliser » en recettes	0, 00 €

*L'excédent d'investissement cumulé s'élève à 106 219, 33 € (au 001 BP 2022).
Pas de restes à réaliser en dépenses → pas besoin de financement.*

✚ Recettes de fonctionnement	124 923, 30 €
✚ Dépenses de fonctionnement	132 086, 22 €
✚ Report excédent de l'exercice N-1	14 691, 55 €
✚ Excédent de fonctionnement cumulé	7 528, 63 €

L'excédent de fonctionnement de 7 528, 63 € sera inscrit au 002 BP 2022

3 – Multiservices :

✚ Recettes d'investissement	10 212, 08 €
✚ Dépenses d'investissement	10 386, 60 €
✚ Report déficit de l'exercice N-1	- 10 212, 08 €
✚ Déficit d'investissement cumulé	- 10 386, 60 €
✚ Recettes de fonctionnement	12 922, 04 €
✚ Dépenses de fonctionnement	2 722, 24 €
✚ Report excédent de l'exercice N-1	2 278, 55 €
✚ Excédent de fonctionnement cumulé	12 478, 35 €

Le déficit d'investissement cumulé s'élève à - 10 386, 60 € (au 001 BP 2022) et étant donné qu'il n'y a pas de « restes à réaliser » → besoin de financement de 10 386, 60 € (au 1068 BP 2022) prélevé sur l'excédent de fonctionnement cumulé de 12 478, 35 €.

↳ 12 478, 35 € - 10 386, 60 € = 2 091, 75 € (reste qui sera inscrit au 002 BP 2022).

Mme la Maire évoque le projet des gérants de R'Market, en effet, ils souhaiteraient dans un avenir proche acheter le bâtiment « Multiservices » puis créer un agrandissement. Mme la Maire indique que des demandes d'estimation du bâtiment ont été sollicitées auprès des services des Domaines et du Notaire « Lamotte-Champy ».

Par ailleurs Mme la Maire a demandé une investigation de la Chambre des Commerces et de l'Artisanat pour le local communal anciennement occupé par la Poste.

4 – Lotissement « Champ Bedu » :

✚ Recettes d'investissement	0, 00 €
✚ Dépenses d'investissement	18 425, 09 €
✚ Report déficit de l'exercice N-1	- 73 015, 78 €
✚ Déficit d'investissement cumulé	- 91 440, 87 €

Le déficit d'investissement cumulé s'élève à - 91 440, 87 € (au 001 BP 2022)

✚ Recettes de fonctionnement	19 475, 61 €
✚ Dépenses de fonctionnement	4 131, 26 €
✚ Report excédent de l'exercice N-1	1 565, 64 €
✚ Excédent de fonctionnement cumulé	16 909, 99 €

L'excédent de fonctionnement de 16 909, 99 € sera inscrit au 002 BP 2022

Mme la Maire quitte la salle de réunion et laisse la présidence de la séance à Mme Lageneste pour les votes des CA.

Par 14 voix « POUR », le CM accepte tour à tour les CA de la Commune, du multiservices, de l'Assainissement, du lotissement « Champ Bedu » (Mme la Maire ne doit pas voter).

Par 15 voix « POUR », le CM adopte les comptes de gestion établis par la Trésorerie.

VI – Vote du budget primitif 2022 et des budgets annexes

Mme la Maire invite le CM à prendre connaissance du projet de BP tel qu'il a été élaboré lors des réunions de préparation. Lecture est également faite des budgets annexes « assainissement », « multiservices », et lotissement « Champ Bedu ». Ces ouvrages comptables sont équilibrés et donnent les résultats suivants :

1. Budget communal :

- Section de fonctionnement	1 284 354 €
- Section d'investissement	201 104 €

2. Budget « assainissement » :

- Section de fonctionnement	138 570 €
- Section d'investissement	167 176 €

3. Budget « multiservices » :

- Section de fonctionnement	15 100 €
- Section d'investissement	20 987 €

4. Budget « lotissement Champ Bedu » :

- Section de fonctionnement	67 496 €
- Section d'investissement	108 179 €

Mme la Maire fait procéder aux votes. Par 15 voix « POUR », les budgets sont adoptés à l'unanimité.

VII – Urbanisme

- ✚ Pour information : Mme la Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner :
- Vente par M. Jean-Marc Compeau (bien en indivision avec Jean-Pierre Compeau) au profit de Mr et Mme Mathieu Pelletier
 - ↳ Maison située « 5 rue du Génétat »
- La Commune n'a pas exercé son droit de préemption sur cette vente.

VIII - Bureaux de vote pour les Elections Présidentielles du 10 et 24 avril 2022

Chaque Conseiller indique quel horaire lui convient pour la tenue des bureaux de ces deux journées d'élections (de 8 h à 19 h).

IX – Questions Diverses

- ✚ Charges de fonctionnement : Mme la Maire a été contactée pour inscrire à l'école de Molinet : un enfant de Luneau et un autre de Chassenard → la délibération indique : *en cas de réciprocité d'accueil avec les autres communes, Molinet ne demandera de participation financière que pour le nombre d'enfants (d'élèves) supérieur à celui fréquentant l'autre village.* Après un tour de table et un vote à main levée, 15 POUR, le CM, accepte l'inscription des enfants des communes extérieures et renonce à l'application des charges de fonctionnement (qui correspondaient à une participation financière pour les enfants domiciliés hors Molinet par leur commune de domicile).

Le CM a pris connaissance :

- *De la plaquette d'activités proposées par l'Accueil de Loisirs pour les vacances de printemps (du 19 au 22 avril 2022).*
- *Du Courrier de M. Jean-Paul Dufrègne, député de l'Allier, adressé à M. Jean Castex, Premier ministre, en réaction aux annonces de ces derniers jours qui touchent aux capacités financières des collectivités locales.*
- *Est invité à réfléchir sur l'acquisition possible d'une parcelle de terrain jouxtant un terrain communal.*

A vingt-trois heures et vingt minutes, la séance est levée

Fait à Molinet, le 31.03.2022

Le Maire,
MONDELIN Annie-France



ARNOUX Michel, A1
Absent excusé

PRIEUR Nicole, A2
Pouvoir de vote M. Arnoux

LASSOT Philippe, A3
Pouvoir de vote L. Jehanno

JEHANNO Laurence, A4
Absente excusée

GUINET Gérard, CM

CARVALHEIRO Lucile, CM
Pouvoir de vote P-Y Pigeron
Secrétaire de séance



PIGERON Pierre-Yves, CM
Absent excusé

MAGNETTE Valérie, CM

LALLIAS Gérard, CM

BOURRACHOT Céline, CM

FOURNAL Jean-Paul, CM

CASSIER Marie-Anne, CM

CUISSINAT Yohan, CM

LAGENESTE Yvette, CM